

LE NOM ET LA TERRE, FIEF ET LIGNAGE, L'EXEMPLE DES ROUX DE GAUBERT, COMTES DE LARIC

La famille Roux (ou Ruffo) de Gaubert, puis de Laric, originaire de Digne, est surtout connue par sa correspondance familiale, un ensemble de cinq mille lettres¹.

Le choix de la source épistolaire, reconnue par la recherche actuelle, devenue spécialité à part entière, impose des remarques préalables: c'est un point de vue privé qui s'exprime, avec ses limites (la part de subjectivité, de volonté de convaincre ou de s'auto-convaincre, toutes tentations propres à l'écriture du moi). Mais on ne peut qu'en souligner aussi la richesse, car l'épistolaire, domaine interdisciplinaire s'il en est, permet une approche multiple. Dans le cas de cette rencontre, nous verrons ainsi se dévoiler l'intimité d'une famille de la noblesse des Lumières, ou plutôt, pour employer leurs propres termes, d'une famille de qualité, avec des prétentions, certes, mais aussi des exigences et des devoirs qui, pour elle, n'allaient pas l'un sans l'autre. Elle se peindra dans son siècle, habile s'insérer dans les cercles du pouvoir, prête ensuite à soutenir dans l'enthousiasme l'avènement de Louis XVI, espoir d'un monde nouveau, puis soumise aux désarrois de la Révolution.

L'origine de cette famille est déjà toute une histoire. Les Roux de Gaubert appartiennent à la noblesse de robe provençale; cette lignée s'est illustrée au service du roi avec Alexandre de Roux de Gaubert, conseiller à la cour d'Aix, nommé en 1729 premier président du parlement de Navarre avec pour mission de mater une compagnie indisciplinée. Il s'acquitta habilement de sa tâche, au point de recevoir des Béarnais le surnom de «rusé

1. Collection privée.

2. Baron de LAUSSAT, *La société béarnaise au XVIII^e siècle*, Société des bibliothèques du Béarn, Pau, 1886 p. 87-88.

Provençal² ». Cette branche provençale s'arrête avec son fils Paul, marquis de Courbons (1695-1758), également premier président du parlement de Navarre. La seconde de ses filles épouse un conseiller béarnais, mais l'aînée, Elisabeth Charlotte Alexandrine, entre dans la famille Coriolis d'Espinouse, parlementaires d'Aix, dont le fief, en Haute Provence, est voisin de Gaubert. La troisième, Paule Marie Delphine (1736-1824) mariée le 10 août 1758 à Aix avec son cousin germain Nicolas Henry de Gaubert (1742 - ?), vend tous les biens de Paul à la mort de son père et revient en Provence. Relevant le nom par son mariage, c'est elle qui hérite de la terre de Gaubert, dont les Roux tirent leur nom.

La branche aînée, malgré l'éloignement en Béarn, est donc restée fidèle aux origines provençales : le premier président n'a jamais vendu l'hôtel qu'il a fait édifier à Aix, non loin du cours Mirabeau ; il investit régulièrement à Gaubert, y fait restaurer et orner son château, y place son portrait et celui de sa fille. Il achète enfin les domaines de Courbons et de la Cèbe :

Nous mènerons ma petite fille³ cet été à Gaubert, ou, pour mieux dire, à La Cèbe que Courbons [son fils] vient d'acquérir 8300 l. C'est le plus joli endroit de tout le pays. [Nous baptiserons] La Cèbe d'Aleric car c'est un nom qu'il ne faut pas oublier (Alexandre de Gaubert à son oncle Jean-François de Roux, 29 décembre 1723)⁴.

Ce nom « d'Aleric, un nom qu'il ne faut pas oublier », est un souvenir des origines familiales. Les Roux de Gaubert croient en effet descendre des Ruffo de Calabre et se transmettent le mythe fondateur suivant : lorsque la reine Jeanne vint en Provence, en 1346, elle emmena avec elle deux gentils-hommes napolitains, Luiggi et Giorgio Ruffo. Elle voulait, selon la tradition familiale, reconnaître les services qu'elle avait reçus de Luiggi Ruffo et de ses ancêtres et dédommager les frères de la perte qu'ils avaient faite du comté della Riccia pour avoir pris son parti ; c'est pourquoi elle leur fit don des châteaux de La Bréole dans le baillage de Seyne, de Salignac, dans le baillage de Sisteron, et de Chanolle dans le baillage de Digne, avec toutes juridictions hautes et basses, ensemble de la gabelle de la ville de Digne, et enfin juridiction et péage de Gaubert (baillage de Digne). Ce don, confirmé par lettres patentes de Louis, fils du roi de France, du 25 mars 1382, fut enregistré le 14 décembre 1400 à la chambre des comptes d'Aix, sur requête de Georges, fils de Luiggi. Il y est fait mention des services rendus par Louis Ruffo et ses ancêtres, et il est appelé : *Dominus Ludovicus Ruffi egregius miles*. Les Ruffo auraient ensuite francisé leur nom en « Roux », mais la mémoire familiale restait et, au milieu du XVIII^e siècle, la branche dauphinoise, des parlementaires

3. Elisabeth Charlotte Alexandrine, alors la seule héritière des Gaubert.

4. L'orthographe a été rétablie, la ponctuation rajoutée chez la comtesse, car le texte authentique est parfois difficile à lire.

également, plus active dans la recherche généalogique, se met en tête de reprendre le nom et armes des Ruffo.

Cette branche dauphinoise, cadette, se détache de la branche aînée au début du XVII^e siècle. Jean-François de Roux (Aix, 1653 – Gap, 1734), l'oncle du premier président de Pau, simple lieutenant, remonte la Durance et se fixe à Gap, où il épouse en 1693 la fille du receveur des décimes, Françoise Marchand. Il succède un moment à son beau-père, s'enrichit insolemment, achète le domaine et le château de Chabestan, mais perd sa fortune dans la banqueroute de Law. Puisque le mérite doit remplacer la fortune, il envoie son fils Alexandre (Gap, 1694 – Chabestan, 1767) chez les oratoriens de Grenoble, puis à Aix, chez son cousin, alors conseiller au parlement, où il apprend le droit. En 1720, Alexandre se marie avec la fille d'un conseiller au parlement de Grenoble, le marquis de Veyne du Prayet, qui lui apporte la charge de son père en dot.

Jean-François, son fils unique (Valence, 1720 – Paris, 1779), suit les mêmes études mais fait son droit à Paris. En 1744, il épouse la fille d'un président à mortier de Grenoble, Louise de Murat de Lestang, et entre au parlement comme conseiller. C'est le principal épistolier de la famille.

En 1729, le conseiller de Gaubert obtient que la terre de Chabestan soit érigée en comté de Laric, reprenant ainsi le nom de la terre de La Riccia que ses ancêtres auraient possédée en Calabre.

Ces présentations sont nécessaires pour nous permettre d'envisager comment, dans sa correspondance à sa femme, à ses fils, mais aussi à son cousin le premier président de Pau, le comte Jean-François de Laric a exprimé ce que représentait pour lui son lignage et sa terre, c'est-à-dire comment il s'insérerait dans une noblesse en mutation, cela par sa relation au temps et à l'espace.

Les Laric, comme les Ruffo, se glorifient d'une origine mythique, descendants de Rufus, fils d'Enée (ou de Romulus). Les Ruffo italiens confirment le cousinage : dans son testament du 24 septembre 1766, Don Foulques-Antoine Ruffo, comte de Sinopoli et prince de Scilla, substitue ses biens, en cas d'extinction de la descendance mâle et féminine du prince de Palazzolo, son fils, aux descendants de l'actuel seigneur comte de Laric, qu'il « déclare reconnaître être de sa famille Ruffo, établie à Grenoble en Dauphiné ⁵ ».

Ainsi reconnus par les Ruffo italiens, les Roux de Laric reçoivent par brevet en date du 9 juillet 1774, le roi étant à Marly, reconnaissance de l'authenticité des titres qui permettent d'assurer que la famille « descend en ligne directe et par douze générations de Louis Ruffo, seigneur napolitain qui suivit la reine Jeanne sa souveraine et qui était petit-fils de Guillaume

5. Cité par CHERIN (BN Collection Chérin 40, n° 3602), copie dans les archives de Laric.

Ruffo de Calabre, comte de Sinopoli, souche commune des deux branches⁶ ». Ils reçoivent aussi autorisation de reprendre les noms et armes des Ruffo ainski que le droit de s'agréger au Siègne de Capoue.

Cette reconnaissance a mobilisé les efforts du comte, qui mit en œuvre, pour la prouver, un réseau de trente-huit correspondants en Provence et en Italie. Cette filiation fut aussi objet d'attaques, de suspicions et de moqueries dès le XVIII^e siècle. Elle fut mise en doute par Chérin⁷, dont les notes manuscrites concluent à une usurpation.

Il résume ainsi son opinion à Maurepas dans une lettre du 25 juillet 1780 :

[La famille] de Roux de la Ric en Provence et en Dauphiné a la prétention d'être une branche de l'illustre Maison Ruffi à Naples elle en a même obtenu une reconnaissance de parenté, mais elle ne prouve point sa jonction avec elle, on ne peut disconvenir qu'elle n'établisse son existence depuis 1382 et sa filiation depuis 1388 avec des qualifications nobles mais très faiblement, et on ne doit point taire que plusieurs des titres qu'elle a produite portent des caractères marqués de supposition. Depuis cette époque de 1388 jusqu'au 16^e siècle, elle n'offre ni services ni emplois. On voit ensuite quelques militaires puis des officiers de Robe, à l'égard de ses alliances elle n'en a aucune de marque avant ces derniers temps.

L'origine italienne est également mise en doute aujourd'hui par quelques historiens, ainsi par François Paul Blanc, auteur d'une thèse soutenue en 1971 devant l'Université d'Aix-Marseille⁸.

Plus scrupuleux pour les autres que pour lui-même, Laric brocarde à Grenoble les Plan de Sieyes, dont l'origine est ouvertement roturière, car Jean du Plan de Sieyes, cousin germain par alliance du comte, est petit-fils d'un marchand de vinaigre à Digne en Provence⁹ :

Croirais-tu que Sieyes le fils signe le mis (marquis) de Sieyes il n'y a plus de honte sur la terre (22 mars 1774).

Cet orgueil dynastique n'est pas un cas isolé, d'autres conseillers du parlement de Grenoble se targuent d'origines légendaires. Mais ces prétentions sont mal vues dans le milieu de la robe dauphinoise et Laric y gagne des sarcasmes, que reprend le *Journal de la réintégration du Parlement*¹⁰, manuscrit anonyme rédigé par un conseiller au parlement :

6. Original, parchemin, archives de Laric, [signé Louis et de Felix du Muy].

7. CHERIN, BN Cabinet des Titres, collection Chérin 40 n° 3602.

8. François Paul BLANC, *Origine des familles provençales maintenues dans le second ordre sous le règne de Louis XIV, dictionnaire généalogique*, Aix-en-Provence, Faculté de droit, 1971.

9. Jacques LOVIE, « La famille de Plan de Sieyes de Veynes, XVI-XIX^e siècle », *Bulletin de l'Académie delphinale*, mai-juin 1985, 4, pp. 53-63.

10. *Journal de la réintégration du Parlement de Grenoble*, dans *Recueil pour servir à l'histoire du Parlement de Grenoble et du Parlement Maupeou qui lui succéda*, Ms, XVIII^e siècle, Papier, 612 pages, 240 x 180 mm, Bibliothèque municipale de Grenoble 1116-17, ff. 56-57.

M de Laric a la manie de vouloir se faire passer pour être de l'illustre maison de Ruffo en Italie. Il a réussi à ramasser différentes pièces qui tendraient à la prouver et à les faire enregistrer dans plusieurs cours souveraines. Il est même parvenu, par ses intrigues, à obtenir des lettres patentes qui lui permettent, avec l'agrément de la famille Ruffo, de changer son nom de Roux en celui de Ruffo, et ces lettres patentes ont été enregistrées au parlement de Grenoble dans le mois de juillet 1773. Cependant il est constant que M. de Laric ne tire sa noblesse que d'un secrétaire au parlement d'Aix qui sortait de la ville de Digne et que son grand-père était receveur des décimes et des insinuations de la ville de Gap.

Les ambitions généalogiques du comte entrent dans le débat conjugal, qui oppose sens de l'histoire et jouissance du présent :

Je vois que ton parti est pris de faire souffrir toute ta vie ta femme et tes enfants pour laisser des titres à la génération prochaine qui n'existera jamais. Avant de proclamer un nom, il faut de quoi le soutenir mais lui seul mène à l'hôpital il y en a et qui sont plus connus en France où ils ont été illustrés qui labourent leurs champs, que tout le monde fuit parce qu'ils ne peuvent être qu'à charge [...] A quoi sert un nom que l'on a honte de porter ? Songe plus au réel qu'à la fumée (comtesse de Laric au comte, 10 juin 1775).

Les parchemins ne font pas venir la fortune et il vaut mieux en avoir pour les soutenir. Je serais Bourbon en traînant la guenille que je n'en serais que plus mécontente (id, 26 février 1775).

De son côté, le comte objecte que l'opinion publique reste sensible aux titres et à l'apparence :

Je voudrais qu'ils y missent les armes des Ruffo avec une couronne de comte avec cette légende « à Monseigneur de Roux des comtes de Laric ». Les sots lisent et cela reste dans leurs petites têtes et c'est le plus grand nombre (mai 1756).

Lui-même, sur son portrait, conservé par ses descendants, se fait représenter avec les armes des Ruffo.

Le comte est donc sensible à la gloire des apparences. Mais si la famille sort d'un passé héroïque, le sens du devoir du comte s'exerce sur le présent et le futur, objet de toutes ses inquiétudes. Pour Laric, l'héritage du passé (le nom et la lignée) ne sont que le garant d'une distinction acquise, mais qu'il faut mettre en valeur. Le lignage ne se conçoit qu'avec du mérite. Celui-ci n'est pas un acquis, il s'acquiert.

Le premier devoir est celui de l'éducation, objet d'un choix familial. La correspondance débat entre les collèges (Harcourt ou Juilly ?). La première génération fait ses humanités à Grenoble ou à Aix, la seconde les commence à Grenoble pour les finir à Paris, la troisième est envoyée directement à Harcourt pour les aînés, à Juilly pour le benjamin. Il s'agit d'un sacrifice financier important, raisonné et consenti, qu'on retrouve dans d'autres

familles. Dans les lettres des pères qui sont conservées, celles de Jean-François de Roux et de son petit-fils le comte de Laric, le thème revient comme une obsession: « Profitez de vos maîtres ».

En revanche, le souci est moindre pour les filles, qui ne sont envoyées que dans des pensionnats conventuels locaux.

La famille exige ensuite une excellence professionnelle: que ce soit l'armée pour l'aîné, le parlement pour le second, ou la diplomatie où on espère placer le troisième.

Le père insiste sur l'importance du latin (pourtant alors en régression¹¹) mais aussi sur les disciplines scientifiques; lui-même a appris à disséquer un cadavre:

Il ne veut absolument pas mordre aux mathématiques, et je veux absolument qu'il les apprenne. C'est la base de toute bonne éducation (29 décembre 1772).

Le métier militaire, auquel se destine l'aîné, s'apprend:

Il faudra s'il vous plaît vous mettre à lever les plans et vous accoutumer à juger sur le terrain des emplacements pour tant de troupes de cavalerie et d'infanterie. Barral vous aidera. Voyez à présent si vous avez bien fait de négliger le p. Minime, le dessinateur de Grenoble qui a levé les plans d'Oze. Mais si vous aviez un peu d'émulation vous vous feriez aider par MM les ingénieurs militaires, par les ingénieurs des ponts et chaussées. Apprenez afin de ne pas être la chiasse de l'état-major. (11 septembre 1772).

Le benjamin, qu'on espère placer aux Affaires Étrangères, est objet de soins attentifs:

Je tourne votre cadet du côté du droit public et des mathématiques pour le pousser dans des négociations.

En revanche, aucune qualité n'est demandée au jeune abbé: l'Église n'est considérée que comme un moyen de parvenir. Grenoble murmure qu'il ne parle pas le latin et préfère la compagnie des jeunes femmes:

M. l'abbé de Roux se présenta en 1769 à l'ordination pour recevoir la prêtrise, mais il ne fut point dispensé de l'examen ordinaire; l'abbé Bailly, Grand Vicaire qui en était chargé, lui ayant fait quelques questions triviales fut fort étonné de son silence et encore plus de ne l'entendre rompre que pour le prier

11. D'après Jean-Pierre SEGUIN, *La Langue française au XVIII^e siècle*, Paris, 1972, c'est en 1760 que se produit la francisation des collèges, entre autres avec l'expulsion des jésuites: « Il se trouverait des enfants qui n'ayant besoin ni de Latin ni de Grec, suivraient seulement celles du Français: et je ne regarderais pas comme un mal que cet usage pût s'introduire. » (*Essais* de La Chalotais, 1763, VII, 94 et sq.)

de l'interroger en français, parce que la langue latine ne lui était pas assez familière¹²

La famille le rapporte, mais s'en offusque à peine. En revanche, on lui fait faire des études de droit, car il acquiert très jeune (24 ans) une charge de conseiller clerc au parlement de Grenoble, où il ne doit pas démeriter.

Le comte de Laric prévoit systématiquement pour ses fils les langues étrangères; pour lui une activité, civile comme militaire, doit s'exercer dans le cadre de l'Europe. L'homme des Lumières ne se limite pas au royaume. L'officier doit envisager les contacts avec les alliés, dans le cadre de la diplomatie européenne:

Attachez vous à bien parler et écrire l'italien: si l'Espagne est forcée comme on le croit à envoyer des troupes à Naples contre l'Empire, alors je tâcherai de vous placer à la tête de l'état-major chargé de la relation avec notre cour (23 juin 73).

Apprenez l'Italien... l'histoire, principalement de France et d'Angleterre (25 février 1775).

Il incite son fils aîné, cantonné à Bastia, à travailler l'italien et l'oblige à écrire des lettres en cette langue. Le cadet apprend l'italien et l'espagnol.

La dernière éducation du chevalier Claude Marie de Roux, à sa sortie de Juilly, résume bien les trois perspectives d'éducation: connaissances théoriques (littéraires, dont le latin, et scientifiques), apprentissages, pratique des arts, c'est-à-dire formation personnelle, compétence professionnelle, civilité (aisance dans le monde):

Il danse à huit heures, à dix il monte à cheval, à une heure, l'exercice, à quatre les mathématiques ou le dessin et à six heures du soir les armes. Tu vois qu'il n'a que le dimanche où je lui fais traduire ses auteurs et apprendre par cœur l'Évangile et Boileau (comte de Laric à la comtesse, mardi-gras 1774).

Il se dessine ainsi une conception de l'homme où s'harmonisent savoir et être. L'instruction religieuse est passée au second plan dans une éducation laïcisée, visant à ce que l'homme maîtrise son rôle dans le monde et en jouisse. La « culture », dont la lecture, apparaît ainsi comme une perspective d'éducation:

Enfin je compte me cultiver l'esprit de plus en plus par l'étude et la lecture des poètes français ou latins, par mille autres connaissances que je puis aisément acquérir (comte de Laric, 18 ans, à son père, 23 juillet 1738).

12. *Journal de la Réintégration du parlement*, f° 36.

Adulte, le comte donne les mêmes conseils à son fils :

Lisez beaucoup pour vous procurer la facilité de l'expression. (12 mars 1776).

L'éducation est donc un souci majeur de ces familles de moyenne noblesse parlementaire, du début à la fin du siècle. La forme épistolaire se prête à ses conseils. Héritières du dialogue antique à visée éducative, les lettres didactiques, réelles ou fictives, deviennent au XVIII^e siècle un genre littéraire à part entière¹³. Sans écrire de véritables Lettres d'éducation, les Laric parsèment leurs correspondances de remarques éducatives. Le comte propose ainsi une méthode de perfectionnement individuel pour l'adulte donnant en référence à son fils l'exemple du comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle :

Comme je ne vous connais pas beaucoup de mémoire, mon cher fils, à votre place tous les soirs, retiré dans ma chambre, je chargeais mon agenda de ce que j'aurais entendu et après dans la journée au bout d'un certain temps, vous en feriez la lecture et vous vous trouveriez savoir bien des choses qui ne vous auraient pas coûté beaucoup à apprendre. Voilà comme faisait M. de Gisors.

Il applique cette méthode quand il envoie au jeune officier la *Tactique* de Guibert :

Je ne l'ai point fait relier, pour que vous puissiez mettre à chaque feuillet une feuille de papier blanc qui contiendra vos réflexions et observations et ferez relier le tout ensemble. C'est le moyen de vous former et de pouvoir raisonner sur le métier que vous faites. Cela vous servira toute votre vie et à vos enfants si Dieu vous en donne. Adieu (7 xbre 73).

Le thème revient dans presque toutes les lettres à ses fils :

Vous ne pouvez vous soutenir que par le savoir le plus reconnu. Que votre talent et votre application fassent votre fortune. Si l'on vous trouve *minus habens*, ne sachant rien de tout ce qu'on avait dit, il vous arrivera, et à moi, du chagrin. Il faut que votre séjour en Corse fasse votre réputation militaire (8 xbre 1772).

Si vous ne savez pas lever le terrain, croyez vous être un bon officier d'état-major ? Et si vous alliez à l'armée, et que vous fussiez obligé de lever la carte pour le général, ou pour la cour, n'ayant pas M. Barral, vous resteriez au banc des ânes (10 juillet 1773).

13. Un modèle de ce genre épistolaire, les *Lettres de Lord Chesterfield à son fils*, paru en 1774, est traduit en 1776.

Le devoir du comte est de bâtir pour le futur: ses fils, mais aussi leurs descendants. Pour cela, un des grands moments reste le mariage des enfants. Dans une famille où la figure paternelle est omnipotente, l'aîné – le moins brillant des trois garçons- est entièrement soumis à la stratégie paternelle, qui se lance dans des quêtes à la dot qui effraient son épouse, plus réaliste. L'un se projette dans le futur, l'autre ne songe qu'au présent. Sa descendance n'est pour la comtesse qu'« êtres imaginaires » qui ne l'intéressent pas. Seul compte le présent, l'amour conjugal qu'elle refuse de sacrifier à l'avenir de ses enfants et la lettre, par sa forme de dialogue, exacerbe les tensions, ainsi autour du thème du sacrifice pour les enfants:

On dit que les mères aiment mieux leurs enfants que tout mais je sens que je t'aime mieux qu'eux tous (comtesse de Laric au comte, 6 9bre 1776).

Nous devons nous occuper, ma chère, que de l'établissement des nôtres. Nous devons à nos enfants ce que nos pères nous ont prêté (comte de Laric à la comtesse, 8 août 1772).

Ces lettres montrent une famille inquiète de son insertion dans l'histoire, se glorifiant de ses origines, qui sacrifie le présent pour bâtir un futur d'excellence.

La mise en valeur de la terre, bien qu'acquise dans un passé récent, appartient au devoir familial. Le domaine, acheté au début du XVIII^e siècle, baptisé rapidement Laric par la famille, cristallise ce sentiment nobiliaire où se mêlent le faux et le vrai, l'authentique et le construit.

Un des devoirs du comte est de bonifier son domaine. Il a fréquenté les physiocrates (c'est un ami de Mirabeau père, l'Ami des hommes), et célèbre la permanence de la terre, seul bien stable dans un monde en changement. Aussi se dévoue-t-il pour l'améliorer: presque un tiers de sa correspondance est consacrée à Laric. Il gère en effet son domaine depuis Paris, car, dans toute sa vie, il n'aura passé à Laric qu'une année et demie. La terre n'est pas que source de revenus: elle est le symbole du devoir nobiliaire.

Il s'intéresse d'abord aux forêts et invite un maître de mâture de Toulon à les visiter. Il introduit des cultures nouvelles: la pomme de terre en 1774, le topinambour en 1779. Il se renseigne et applique, met la recherche scientifique au service du progrès technique, diffuse enfin ses connaissances, dans un double mouvement recherche / diffusion.

Encouragé par le succès de son ami Sarrasin de Maraise à Jouy-en-Josas, il espère la création d'une manufacture de laine, avec introduction de races nouvelles de brebis et interroge des correspondants dans dix-huit villes, jusqu'en Alger et au Levant.

Il assiège tant les bureaux des ministres qu'il obtient de nombreuses aides publiques, ainsi celles qui lui permettent de bâtir un pont en pierre sur le Buëch, en 1779, malgré la froideur de l'intendant:

Voilà, Monsieur, d'abondants secours et de plusieurs natures. Il y a peut-être peu d'exemple qu'aucun gentilhomme, quelque peu accrédité qu'il soit, en ait obtenu de semblables... Vous sentez que j'ai excédé les bornes en votre faveur (Pajot de Marcheval, intendant du Dauphiné, au comte de Laric, 12 novembre 1762).

La comtesse, qui sait croquer des scènes de comédie, se met en scène poursuivant l'intendant qui la fuit

Ce n'est pas ma faute si l'intendant n'a pas fini nos affaires, il me fuyait comme la gale, ne me recevait pas quand j'y allais à moins qu'il n'y eût cercle, mais je le poursuivais partout et je le rencognais pour lui parler. Je t'ai marqué tout ce qu'il m'a dit mais j'en étais au point que dans les maisons, quand je passais d'un côté il passait d'un autre (21 8bre 1776).

La famille montre un dévouement (souvent intéressé) à la monarchie. Dès sa jeunesse, Laric s'est introduit dans les cercles du pouvoir par les réseaux provinciaux, il a fréquenté Bernis et « la marquise » (de Pompadour). La mort de Louis XV et l'avènement du jeune roi ouvrent une ère nouvelle où il aperçoit une promesse pour la petite noblesse comme la sienne, la reconnaissance du mérite: « Il faudra dans ce règne avoir du mérite sans quoi on restera sous la remise », écrit-il à la comtesse.

Sa correspondance multiplie les récits édifiants :

S.M. froissa tous les bouquets qu'il vit à la boutonnière des petits-mâîtres en leur disant: pourquoi prenez-vous des fleurs elles sont l'apanage des dames. Il arracha il y a peu de jours au marquis de Laval le diamant qu'il avait au col et qui attachait son jabot, il le jeta par la fenêtre et lui dit: cela ne convient pas et n'appartient qu'aux dames. Il ordonna à un valet de chambre de l'aller chercher et de le rendre à M. de Laval (1^{er} juin 1774).

L'anecdote est riche de sens puisque elle vise un des groupes les plus représentatifs de la société des privilégiés, les *petits-mâîtres*. En 1774, le terme est riche d'une histoire qu'a reconstituée Frédéric Deloffre¹⁴. Lorsque le jeune Roi s'en prend physiquement à eux, il désigne un groupe et les valeurs qu'il représente: légèreté, frivolité, ostentation. Le geste de dépouillement (par la violence qui arrache fleurs et diamants), geste de vertu, appartient à la symbolique de la dégradation ou du renoncement. Il annonce la fin du règne des petits-mâîtres et, avec eux, la disparition de leurs pratiques et comportement. D'autres valeurs vont les remplacer, dans une mutation bourgeoise: travail, économie, morale.

14. Frédéric DELOFFRE, introduction au *Petit-Mâitre corrigé* de Marivaux, Paris, 1955.

La reine a dit qu'elle avait une grâce à demander au roi. Une grâce, répondit-il ! Vous êtes, Madame, la personne du monde que j'aurai le plus de plaisir à obliger mais ne me demandez jamais des grâces, ce sont les grâces qui ont perdu le royaume, ne me demandez jamais que justice (14 mai 1774).

Ces vertus : justice et économie, tolérance et reconnaissance du mérite (un pas vers l'idée d'égalité) relèvent de l'humain. L'idée royale se transforme : le nouveau souverain rassemble toutes les vertus archétypales qui distinguent « l'homme illustre », « le grand homme vertueux », dans une perspective plus humaniste que chrétienne. L'épistolier néglige d'ailleurs la dévotion du roi et ne mentionne pas les fastes du couronnement. Sa mort, en 1779, ne permettra pas de savoir si son jugement aurait évolué, particulièrement à propos de la reine.

Ainsi, bien que tourmentés par le désir de « paraître » noble, les Laric fondent-il leur sens de la noblesse sur le mérite et le devoir. Ces deux valeurs sont au croisement de leur relation au temps et de leur relation à l'espace. Elles structurent l'imaginaire et le travail du comte de Laric et quand, avec l'avènement de Louis XVI, il découvre que le mérite va l'emporter sur la naissance, il n'y sent pas une trahison, au contraire, mais la confirmation que le premier devoir de la noblesse est de construire le présent pour bâtir le futur. Ses lettres confirment l'analyse de Guy Chausinand-Nogaret sur le rôle de la noblesse en 1789, qui « aspire à devenir la classe pilote du royaume, le grand rassemblement de tous les talents, l'académie du mérite »¹⁵.

Après la mort du comte, les échanges familiaux entre ses trois fils se poursuivent, mais seules quelques lettres ont été conservées dans le château de Laric. Le comte a obtenu pour eux ce qu'il espérait : son aîné, Alexandre Louis Gabriel (1745-1802) reçoit un brevet de colonel à trente-deux ans et le cadet, Claude Marie (1746-1718) un évêché (Saint-Flour) à trente-trois ans, en 1779. La stratégie paternelle a réussi, car peu de gentilshommes de familles provinciales peuvent espérer des réussites aussi rapides.

Surpris par la Révolution à Laric, le colonel, alors en retraite, subit quelques vexations des paysans de son village, qui lui reprochent justement

15. Guy CHAUSINAND-NOGARET, *La Noblesse au XVIII^e siècle*, p. 63.

Sur la famille de Roux : Clarisse COULOMB, *Les Pères de la patrie, La Société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, thèse pour le doctorat d'histoire, Paris, EHESS, décembre 2001. René ESCAFRE, *La Baronnie des Angles et les Roux de Gaubert de Courbons, 1733-1800*, Lourdes, s.d. Simone GUIGUES de SOUZA, *Gaubert en pays dignois*, Mane, 1998. Raymond COLLIER, « Note sur la famille de Roux, des comtes de Laric, seigneur de Gaubert et de Courbons », *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, 83^e année, t. XXXVIII, p. 183. Alain AGNEL-GIACOMONI, *Une famille provençale, les Roux*, le Castellet, 2003. Christine ROUX, *Une famille d'épistoliers des Lumières, les Roux de Laric*, thèse pour le doctorat ès lettres, Paris IV, 2004.

les mesures rigoureuses qui avaient été prises pour éviter les érosions, dues au déboisement et au trop grand nombre de chèvres.

Le 20 octobre 1791, Alexandre Louis Gabriel Ruffo de Laric témoigne que, « allant à cheval à une propriété appelée Maraise à 10 heures du matin, [il] rencontra sur le chemin sept personnes se disant de Saint-Auban d'Oze, lesquels [l]'ont interpellé avec beaucoup d'insolence et de menaces de leur payer des chèvres.[...] Ils prennent un ton arrogant et plus menaçant, et quoique les dits ne fussent armés que de gros bâtons, leurs menaces pouvaient avoir des suites dangereuses. » Plus tard arrivent d'autres particuliers qui le menacent « de venir en nombre suffisant pour démolir ou brûler son château. »¹⁶

Le représentant en mission de la Convention Beauchamp le fait arrêter en brumaire an II (15 novembre 1793) comme « noble, n'ayant donné aucune preuve de civisme ni d'attachement à la Révolution¹⁷ ». Un an après, le 22 brumaire an 3 (12 nov. 1794), Ruffo est mis en liberté provisoire¹⁸. Peu de suspects ont été arrêtés à Gap : le colonel apparaît à la nouvelle administration révolutionnaire comme un exemple des privilèges d'Ancien Régime. Sa fortune est évaluée, en 1783, dans son contrat de mariage, à 13 100 livres et, après la Révolution, à 500 000 francs, la troisième du département¹⁹. Le colonel cumule aux yeux de l'administration révolutionnaire naissance et fortune. Or, selon la classification de Guy Chaussinand-Nogaret²⁰, les Roux de Laric appartiennent avant la Révolution à la frange inférieure du second groupe (revenus de 10 000 à 50 000 l.). Ils venaient donc derrière la très haute noblesse de cour ou d'affaires, mais bien au-dessus de la noblesse besogneuse. Or la seule lecture de la correspondance, rythmée par les plaintes sur l'état de la fortune, les classerait dans une catégorie bien inférieure, alors que les sources d'archives permettent de corriger la déformation affective de leurs confidences.

L'évêque de Saint-Flour, lui, est élu représentant du clergé aux États Généraux. Mais, après quelques troubles dans le Cantal, au printemps 1792, il se décide à émigrer en Italie, accompagné de son cadet.

Le lien épistolaire se maintient dans les débuts de l'émigration, comme en témoignent deux lettres inquiètes de leur sœur, chanoinesse à Tullins :

Nous avons reçu des nouvelles de nos pauvres exilés il font la plus grande pitié la misère les poigne aussi le cadet doit être parti pour chercher de l'ouvrage dieu veuille qu'il en trouve qui lui soit favorable (M^{lle} de Laric, St Antoine, au colonel Ruffo, 12 mai 1792).

16. AD. HA. L 161.

17. AD. HA L.936.

18. AD. HA L936.

19. AN. F1 c III H.-A. (1) – 1801-1803.

20. Guy CHAUSSINAND-NOGARET, *La Noblesse au XVIII^e siècle, de la féodalité aux Lumières*, Bruxelles, 1984, p. 86 sq.

Le colonel, meurt en 1801 laissant une fille orpheline de douze ans, sous la tutelle de ses oncles, qui s'installent à Laric, puis, après le mariage de leur nièce, à Paris, avec leur dernière sœur vivante.

La Révolution a défait le lien social de cette famille monarchiste. Dans la nouvelle société du Consulat, puis de l'Empire, ils ne retrouvent pas la place que leur appartenance à la noblesse leur assurait avant 1789. Le lien familial se substitue alors au lien social et la famille se reconstitue autour du château, Laric, du domaine et de la jeune héritière, la fille du colonel.

Cette recomposition intègre la dernière des Gaubert de Courbons de Pau, Delphine Gaubert de Gaubert, qui a perdu sa fortune, châteaux et domaines, vendus comme biens nationaux :

Lorsque [M. de Ruffo] s'en retournera à Laric, ce sera dans une quinzaine de jours. Il vous y attendra, dit-il, et vous y avez un appartement préparé. Son frère l'évêque doit y arriver bientôt.

Cette proposition est répétée plus tard par un Roux de la branche dignoise, au nom du passé, au nom d'un regret commun qui garantit la force du sentiment :

Que nous serions heureux, ma chère cousine, si plus rapprochée de nous, nous pouvions nous voir, vous donner les soins de l'amitié et même vous offrir de nous réunir sous notre toit, ce serait un vrai plaisir pour moi d'y voir un des derniers membres d'une famille autrefois si nombreuse et qui est presque éteinte car le comte Ruffo et moi n'ayant point d'enfants et n'en pouvant avoir, le dernier de nous que Dieu appellera à lui l'emmènera dans l'éternité²¹.

La solennité un peu emphatique des dernières lignes, qui se conclut sur « éternité », exprime bien la déchirure d'une caste qui a fondé sa stratégie sur l'idée de lignée ; elle trouve dans la solidarité familiale la consolation à son propre échec. Le groupe familial s'est substitué à la société disparue, il perpétue dans l'écrin d'un château de province une société artificielle, fondée sur le souvenir – le temps immobile. Ce regroupement assure matériellement la survie de certains : c'est le cas des anciennes religieuses ou de Delphine de Gaubert.

Ma nièce a soin qu'il ne me manque de rien mais vous pouvez croire que je dois être et je suis bien discrète²².

21. Lettre de M. de Roux Beaucourt, 20 juin 1823, AD PO 4 J 39.

22. Lettre de Delphine de Gaubert à son mari, 1814, AD PO 4 J 39.

Une telle assemblée de survivants de l'Ancien Régime, appauvris et soudés par le culte du passé constitue l'ouverture du *Chevalier des Touches*²³. Barbey d'Aurevilly réunit dans le salon des sœurs Touffedelys quelques figures pathétiques qui se remémorent le temps de la chouannerie. Sans doute Barbey, qui se met d'ailleurs en scène dans le roman comme un enfant silencieux, auditeur attentif des récits d'antan, lien entre le passé et le présent²⁴, a-t-il lui-même vu à Valognes ces hobereaux ruinés se regrouper pour figer le temps. Il a relevé des faits qu'on retrouve chez les Ruffo; Aimée de Spens est pensionnaire dans un couvent: Delphine de Gaubert, à la charge de sa nièce, espère à son tour se retirer dans le couvent des Ursulines, destiné à l'éducation des demoiselles, qui sera sans doute rétabli à Pau. L'abbé de Percy « avait manqué sa fortune ecclésiastique [...] et n'avait pu parvenir à autre chose, pour les jours de sa vieillesse, qu'à un simple canonicat de Saint-Denis de second degré, avec dispense de résider au Chapitre. » L'ex-évêque de Saint-Flour est également chanoine de Saint-Denis.

La famille de Laric réussit une ascension sociale remarquable dans le siècle des Lumières, passionnément à l'aise dans un monde où elle a su trouver sa place, malgré des origines incertaines, malgré une fortune médiocre.

Mais elle s'est trouvée incapable de vivre les mutations sociales issues de la Révolution et de l'Empire, et s'est figée dans ces personnages de hobereaux penchés sur le passé, devenus types littéraires dans les œuvres réalistes de la première moitié du XIX^e siècle.

Christine ROUX

23. Jules BARBEY d'AUREVILLY, *Le Chevalier des Touches*, parution dans le *Nain jaune* en feuilleton du 18 juillet au 2 septembre 1863.

24. Jules BARBEY d'AUREVILLY, *Le Chevalier des Touches*, collection la Pléiade, p. 755 et 865.